

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 13 mars 2026

RN10 – Travaux de mise aux normes en faveur de la sécurité et de l'environnement sur le secteur de Ruffigny-Vivonne, communes d'Iteuil, Marçay, Vivonne

L'État, direction interdépartementale des routes Atlantique, poursuit l'opération de mise aux normes de la RN10 en faveur de la sécurité et de l'environnement dans la Vienne.

Cette opération routière d'un montant de 45,5 M€, est financée à 100 % par l'État. L'aménagement d'un premier secteur au droit de Croutelle-Ligugé s'est achevé en mai 2023 et a permis de reconfigurer l'échangeur et mettre localement à 2 x 2 voies la RN10

Après des travaux préparatoires de déboisement et décapage, les travaux routiers sur le deuxième secteur au droit de Ruffigny-Vivonne vont être lancés.

Ils consistent à réaliser dans un premier temps un nouvel échangeur dénivelé au niveau du carrefour actuel entre la RD95 et la RN10 (échangeur n°33). Dans un second temps, la bretelle de sortie n°33.1 vers la zone d'activités de l'Anjouinière sera réaménagée. Les travaux vont nécessiter des restrictions de circulation adaptées à l'avancement du chantier.

À compter du lundi 16 mars 2026 à 8 h et jusqu'à la finalisation de l'échangeur prévue au printemps 2027, le carrefour entre la RD95 et la RN10 sera fermé à la circulation.

De plus, pour la première phase des travaux et **jusqu'au jeudi 9 juillet 2026 à 18 h** les dispositions suivantes sont prévues :

- neutralisation des voies de gauche de la RN10 dans les deux sens de circulation au droit des travaux,
- vitesse maximale autorisée sur la RN10 abaissée à 70 km/h, au droit des travaux
- fermetures de certains mouvements au niveau du carrefour de la ZA de l'Anjouinière, notamment interdiction de tourner à gauche de la ZA de l'Anjouinière vers la RN10 direction Angoulême.

Des déviations, présentées dans la fiche information travaux en annexe, seront mises en place pendant toute la période de travaux pour assurer la circulation des usagers.

Les usagers sont invités à renforcer leur vigilance et leur prudence en respectant la signalisation temporaire en place, pour leur sécurité et celle des intervenants. Pour préparer leurs déplacements et pour s'informer sur les conditions de circulation, les usagers sont également invités à consulter le site internet www.dira.fr.